

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°169 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 1^{er} au 7 juillet 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 juillet 2019, au moins 531 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES MILITAIRES 5

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 6

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS..... 7

II. FAITS SECURITAIRES.....7

III. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAE : *Brigade Anti-Emeute*

BBS : *Burundi Backbone System*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

DG : *Directeur Général*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres, 2 torturées et 4 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées, figure 1 femme tuée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES MILITAIRES

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 1^{er} juillet 2019, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha Bujumbura Mairie, une jeune fille non identifiée a été fusillée et morte sur le champ par le prénommé Jean de Dieu, policier de la BAE. Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée avec ce policier. Selon les mêmes sources, en date du 2 juillet 2019, neuf personnes dont le policier ont été arrêtées et conduites au cachot de la zone Kanyosha pour des raisons d'enquête. Les mêmes sources ajoutent que quatre personnes ont été relâchées le soir de la même journée.

Une personne tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 2 juillet 2019, vers 11 heures, sur la route Bujumbura-Gatumba, à un endroit appelé Kigaramango, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un voleur non identifié a été tué par un policier. Selon des sources sur place, deux bandits non identifiés armés de deux fusils dont AK47 numéro AD 351172 muni de 30 cartouches et un pistolet Makarov numéro AC 1819, à bord d'un véhicule de type Probox immatriculé B5799A, ont tendu une embuscade à un véhicule de marque Toyota 4WD, immatriculé 6153AB19 à bord duquel se trouvaient deux congolais, César Mbua et Patrick Tsimbumbu, qui avaient une somme de 1 500 000 USD.

Selon les mêmes sources, lors de cette tentative de vol, la population qui était sur la localité est intervenue en arrêtant et ligotant un bandit qui avait un pistolet avant que des policiers du poste de police se trouvant sur le pont de la rivière Rusizi arrivent sur les lieux. Ainsi, à l'arrivée, un des policiers a directement fusillé ledit bandit capturé tandis qu'un autre bandit qui était en tenu policière a pu s'échapper. La police a fait aussi une fouille perquisition dans le véhicule et a saisi des armes et des effets policiers (deux fusils de types AK 47 pliante et pistolet, une tenue policière, un béret et une paire de bottines policières) laissés par ces bandits et a récupéré le véhicule de ces bandits.

Un membre du parti CNDD- FDD tué et deux autres blessés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 1^{er} juillet 2019, sur la colline Gahoma, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Samuel Nzoyisaba, âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD, a été tué par Clovis Ndayishimiye, militaire du 112^{ème} bataillon commando. Selon des sources sur place, Samuel exigeait un remboursement de 2 000 fbu, dette contractée par ce militaire depuis deux mois. Selon les mêmes sources, ce militaire a ouvert le feu et la victime est morte sur le champ. Deux autres personnes ont été grièvement blessées. En date du 3 juillet 2019, le tribunal militaire dans un procès de flagrance a condamné Clovis Ndayishimiye à la servitude pénale à perpétuité avec une amende de 8 000 000 fbu pour avoir tiré à bout portant sur Samuel Nzoyisaba et blessant deux autres personnes. Les personnes blessées ont été conduites à l'hôpital de Mabayi pour recevoir des soins intensifs.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi

En date du 3 juillet 2019, sur la colline Bihanga, zone et commune Matana, province Bururi, un prénommé Léopold alias Mandevu, maçon, âgé d'une cinquantaine d'années, a été retrouvé mort dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime venait de récupérer sa maison après avoir gagné un procès dans un tribunal. Les auteurs et le motif de ce meurtre restent inconnus.

Un membre du parti CNL tué en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 6 juillet 2019, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gaspard Nzokirantevye, âgé de 27 ans, secrétaire communal du parti CNL et commerçant sur cette colline, a été tué à coup de gourdins, son crâne fracassé, tout près de son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime avait reçu des menaces des Imbonerakure de ladite colline, Claude Ndayikengurukiye, Jean Marie Sibomana, James Niyokindi et Yvan Irakoze car elle avait l'habitude de tenir des réunions du parti CNL chez lui pendant la nuit. Selon les mêmes sources, ces derniers l'obligeaient à quitter ce parti sous peine d'être assassiné.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 3 juillet 2019, vers 16 heures, dans la rivière Nyabiho séparant les communes Buhiga et Gitaramuka, au niveau de la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé. Selon des sources sur place le corps était emballé dans une moustiquaire, ligoté les bras et les jambes et la tête avait été écrasée. Les auteurs du meurtre restent inconnus. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Gitaramuka, Jeannette Niyingabiye, a donné un communiqué aux chefs de collines pour demander à ceux qui auraient perdu le leur mais personne ne l'a déclaré. Le corps a été enterré en date du 5 mai 2019 sous l'ordre de cette autorité communale.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 4 juillet 2019, dans la nuit, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un nommé Nyandwi, âgé de 35 ans, orpailleur et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans la brousse par des enfants qui gardaient du bétail. Selon des sources sur place, à son arrivée à la porte de sa maison, la victime qui toquait à ladite porte a été kidnappée par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, le cadavre avait des signes d'étranglement.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 2 juillet 2019, sur la colline Muyange II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le prénommé Vestin, chauffeur, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par le DG de la société BBS, Elie Ntihagowumwe. Selon des sources sur place, la victime a été accusée que ses vaches ont passé tout près de la parcelle d'Elie. Selon les mêmes sources, Vestin a été évacué dans un état critique vers l'hôpital « BAHU » de Kajaga.

Un policier torturé par des Imbonerakure en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juillet 2019 indique qu'en date du 24 juin 2019, vers 21 heures, sur la colline Nkonyovu, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, un prénommé Claver alias Micombero, policier du Commissariat provincial de Muramvya, a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille dont Déo, le chef de colline Nkonyovu, Bonith et Benjamin. Selon des sources sur place, la victime était en tenue policière avec son arme de service.

1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 2 juillet 2019, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le nommé Kwizera, a été arrêté et conduit au poste de police de la zone Rukaramu par des policiers de la même zone. Selon des sources sur place, dans l'avant midi de la même journée, Kwizera a aidé à capturer un voleur qui tentait de voler de l'argent à deux congolais, César Mbuja et Patrick Tsimbumbu, sur la route Bujumbura-Gatumba et ce voleur a été tué sur le champ par des policiers. Selon les mêmes sources, la victime a été relâchée en date du 3 juillet 2019, après avoir payé une rançon de 90 000 fbu au chef de zone Rukaramu, Lénidas Nibigira et à l'OPJ Fabrice.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 2 juillet 2019, vers 22 heures, à la huitième transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Florent Nduwimana, âgé de 46 ans, professeur au lycée Cibitoke, a été arrêté par deux agents de police du commissariat provincial de Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle et ces policiers lui ont intimé l'ordre de leur acheter de la bière et il a refusé. Selon les mêmes sources, Florent Nduwimana a été détenu au cachot du poste de police à Cibitoke avec sa moto et ses deux téléphones portables lui ont été dépouillés. Il a été relâché, en date du 3 juillet 2019, vers le matin, moyennant le paiement d'une rançon de 50 000 fbu exigée par un certain Enock, S3 du commissariat de police à Cibitoke et ses deux téléphones portables ne lui ont pas été remis faute de ne pas payer une autre rançon de 100 000 fbu.

Deux personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 4 juillet 2019, au quartier Gitwa, au chef-lieu de la commune et province Makamba, Delphin Irakoze, fils d'un retraité, ex-FAB et un prénommé Prime alias Matwi, enseignant, tous habitant ledit quartier ont été arrêtés et conduits au commissariat communal de police à Makamba par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été interpellés après qu'une explosion de grenade ait eu lieu dans une parcelle en conflit opposant Hugano et une personne de la composante sociale Twa. Selon les mêmes sources, les victimes n'ont aucune relation avec les personnes en conflit. Après une fouille perquisition, une moto du père de Delphin a été saisie et une grenade non dégoupillée a été retrouvée dans la même parcelle.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 7 juillet 2019, vers 3 heures du matin, à l'East African Hotel, se trouvant sur la rive du Lac-Tanganyika, commune Nyanza-lac, province Makamba, Nicodème Havyarimana surnommé Noir,

originaire de la commune Kayogoro, chef des sentinelles de cet hôtel, a été tué égorgé par Aloys Ruzocimana, et Ferdinand Niyukuri, tous sentinelles de la société de gardiennage Safeguard. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont pris aussi une somme de 5 513 000 fbu dans les caisses de l'hôtel. Ils ont été arrêtés par des policiers de Nyanza-lac, le même jour et des messages des préparatifs du forfait ont été trouvés dans leurs téléphones portables.

Une personne tuée en commune et province Ruyigi

En date du 27 juin 2019, vers 20 heures, dans le quartier populaire de Ruyigi, communément appelé Kukabebo ou Kubasazi, Jean Nyeretse, de la colline Murehe, a été tué poignardé à l'aide d'un couteau par un nommé Ngurinzira. Selon des sources sur place, la victime était ivre et avait refusé de payer ses consommations. Le présumé auteur a été arrêté et détenu par des policiers à la prison centrale de Ruyigi.

Une personne blessée par balle en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 5 juillet 2019, vers 17 heures, Désiré Niyonkuru, conducteur de taxi vélo, résidant sur la colline Mugerama, commune Nyanza-Lac, province Makamba, a été blessé par balle par Hassan Rumbete, commissaire communal de police à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir consommé des boissons prohibées. Les mêmes sources ajoutent que Désiré, originaire de la commune Nyabihanga, province Mwaro, a été cogné par le véhicule de ce commissaire avant d'être fusillé par cette autorité au niveau du genou. En date du 29 juin 2019, ce commissaire a fait collision avec un motard lui accusant de mauvais chargement. La victime a été alitée à l'hôpital de Nyanza-lac.

Menaces aux membres du parti CNL en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 juillet 2019, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, dans un cabaret appartenant à Evariste Kayobera alias Yebes, une réunion des Imbonerakure de la zone Buhiga a eu lieu sous la direction de leur responsable communal, Nestor Bashingwanubusa alias Irambire. Selon des sources sur place, les points à l'ordre du jour étaient l'injonction de doubler les efforts dans la traque des membres du parti CNL, de renforcer le sport et la patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, ils ont été également ordonnés d'arrêter toute personne qui circule à partir de 21 heures.

Refus de la tenue de réunion en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juillet 2019 indique qu'en date du 29 juin 2019, sur la colline Muhwazi, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Marcelline Bukuru, l'administrateur communal, a refusé la tenue d'une réunion des membres du parti CNL sur ladite colline. Selon des sources place, elle les a envoyés chez le gouverneur pour demander la permission.

En date du 6 juillet 2019, le même administrateur a refusé aux membres du parti CNL, la tenue d'une réunion du 7 juillet 2019 arguant qu'elle ne pouvait pas accorder une autorisation de réunion à un parti qui ne lui donne pas de rapport. La réunion devait rassembler les membres du comité communal à ceux des comités collinaires à raison de 31 membres par colline des 19 collines de cette commune.

Intolérance politique en commune Giharo, province Rutana

En date du 3 juillet 2019, vers 9 heures, sur la sous-colline Mushindwi, colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, dans la tribune de ladite commune, une réunion a été tenue par l'administrateur communal, Dénise Bahendubona en collaboration avec le chef des motards, Emile Ndereyimana surnommé Kinunda. Selon des sources sur place, cette réunion avait pour objectif de

sensibiliser sur l'attitude à adopter pendant le jour d'ouverture de la permanence du parti CNL prévue en date du 7 juillet 2019 en province Rutana. Il s'agit entre autre d'intimider le chef communal de ce parti du nom de Jean Pierre Nzoyisaba surnommé Derenganya, lui empêcher de mener une large diffusion d'informations à ses membres du comité du parti CNL et autres adhérents, d'inviter les motards à ne plus participer dans cet événement, de leur informer qu'il est strictement interdit de déplacer des membres du parti CNL et quiconque attrapé, sera sévèrement puni.

Selon les mêmes sources, la réunion s'est terminée en invitant les membres du parti CNDD-FDD à être vigilant dans cette tâche octroyée.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des intimidations dirigées contre des membres des partis politiques de l'opposition surtout ceux du parti CNL ont été observées dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.